questions de communication

Questions de communication

15 | 2009
Pathologies sociales de la communication

Abdelkrim Hizaoui, *Addalil attadribi hawla houqouq al insan lil i'lamiyyine*

Tunis, Institut arabe des droits de l'homme, 2006

Abdelkrim Hizaoui, Guide pratique sur les droits de l'homme pour les professionnels des médias

Kamel Hamidou

OpenEdition Journals

Édition électronique
URL : http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/932
DOI : 10.4000/questionsdecommunication.932
ISSN : 2259-8901

Éditeur
Presses universitaires de Lorraine

Édition imprimée
Date de publication : 1 juillet 2009
Pagination : 445-447
ISBN : 978-2-86480-989-0
ISSN : 1633-5961

Référence électronique
Kamel Hamidou, « Abdelkrim Hizaoui, *Addalil attadribi hawla houqouq al insan lil i'lamiyyine* », *Questions de communication* [En ligne], 15 | 2009, mis en ligne le 17 janvier 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/932 ; DOI : https://doi.org/10.4000/questionsdecommunication.932

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Abdelkrim Hizaoui, *Addalil attadribi hawla houqouq al insan lil i'lamiyyine*

Tunis, Institut arabe des droits de l'homme, 2006

Abdelkrim Hizaoui, Guide pratique sur les droits de l'homme pour les professionnels des médias

Kamel Hamidou

RÉFÉRENCE

Abdelkrim Hizaoui, *Addalil attadribi hawla houqouq al insan lil i'lamiyyine*. [Guide pratique sur les droits de l'homme pour les professionnels des médias]. Tunis, Institut arabe des droits de l'homme, 2006, 141 p.

1 La bibliographie arabe s'est enrichie d'une publication destinée à promouvoir la culture des droits de l'homme chez les journalistes et les professionnels des médias : il s'agit d'un ouvrage intitulé *Guide pratique sur les droits de l'homme pour les professionnels des médias*, édité par l'Institut arabe des droits de l'homme (IADH) et rédigé par Abdelkrim Hizaoui, Professeur à l'Institut de presse et des sciences de l'information de Tunis. Publié en langue arabe, le livre part du postulat que la prise de conscience de l'intérêt de ces droits n'est pas chose innée, elle s'acquiert au prix d'un travail de longue haleine, impliquant aussi bien les médias que l'école et les institutions religieuses. Pour l'auteur, il serait également contre nature de laisser les médias devenir un obstacle à leur plein exercice, de la même façon qu'il serait anormal que les journalistes s'érigent en témoins à charge contre les victimes, ou en détracteurs des défenseurs de la liberté d'expression et des droits de l'homme.

2 L'ouvrage se compose de quatre parties parfaitement enchaînées. L'auteur part des « normes internationales en matière de libertés de l'information », traite la question des « journalistes et les droits de l'homme » pour aborder ensuite la problématique du « traitement médiatique des questions liées aux droits de l'homme », avant de finir

avec les « sources d'information en matière des droits de l'homme ». Le premier chapitre aborde les normes internationales élaborées par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Mêlant à la fois recueil, analyse et mise en perspective des textes fondamentaux, Abdelkrim Hizaoui remonte à la Résolution 59/I de la première assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1946, qui a institué le droit à la liberté d'expression et d'opinion en stipulant que « La liberté d'expression est un droit fondamental et la pierre angulaire de toutes les libertés ». Il s'intéresse ensuite à la liberté de l'information évoquée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme du 10 décembre 1948,dont découle, à ses yeux, les fondements de ce nouveau droit humain, le droit à l'information.

3 Sont ensuite exposées les normes internationales définies par les textes élaborées par l'ONU. Hormis la convention sur le droit international de rectification, désormais totalement désuète, les Nations Unies n'ont pu faire aboutir aucune convention dédiée spécifiquement à la liberté de l'information. L'auteur se réfère ensuite au Pacte international relatif aux droits civils et politiques adopté le 16 décembre 1966, qui élève les droits proclamés dans la Déclaration de 1948 à la dignité des règles juridiques à caractère contraignant. Cependant, il relève que les restrictions apportées par ce pacte à l'article 19 de la Déclaration, légitimes dans leur principe, n'en soumettent pas moins la liberté d'expression aux impératifs sécuritaires et autres. Le troisième sous-chapitre de la première partie est consacré aux textes régionaux de la sphère géographique arabo-africaine, Abdelkrim Hizaoui y analyse notamment la Charte arabe des droits de l'homme adoptée en 2004.En reprenant à son compte la plupart des droits contenus dans les textes internationaux, cette charte constitue un net progrès par rapport à la première mouture de 1994. Néanmoins, l'auteur déplore que son article 32, consacré la liberté d'expression, puisse donner lieu à des restrictions non prévues et encadrées par un texte législatif. Le dernier sous-chapitre de cette première partie est consacré à la question de la liberté de l'information telle que proclamée dans les déclarations de l'UNESCO. Il répertorie les différentes recommandations et déclarations émanant de cette institution internationale depuis 1989, date à laquelle l'UNESCO a adopté « la nouvelle stratégie de communication », ensuite les conférences régionales consacrées à « l'instauration d'une presse indépendante et pluraliste dans le monde » avec une attention particulière pour les textes africain (Déclaration de Windhoek, 1991) et arabe (Déclaration de Sanâa, 1996).

4 Dans le deuxième chapitre de l'ouvrage, Abdelkrim Hizaoui commence par aborder la question du journaliste et les droits de l'homme, et ce, dans une double finalité : la première a trait au rôle des journalistes dans la protection des droits de l'homme, la seconde est relative à la protection des droits des journalistes eux- mêmes, que ce soit en temps de paix ou en période de conflits armés. Le chercheur souligne au départ que le respect et la protection des droits de l'homme sont un devoir moral, légal et professionnel pour tout journaliste, puis il répertorie les règles internationales qui régissent ce devoir, notamment la déclaration de principe de la Fédération internationale des journalistes. L'auteur s'intéresse ensuite aux textes nationaux des pays arabes et à la façon dont ils garantissent le droit à l'information. Dans un deuxième temps, il s'intéresse à la protection juridique des journalistes dans les codes de la presse arabe pour faire remarquer que les législations nationales arabes restent timides dans la protection qu'elles offrent aux professionnels des médias. En effet, Abdelkrim Hizaoui ne retient que quatre pays qui se distinguent par une relative protection juridique des journalistes, à savoir — dans l'ordre — l'Egypte, l'Algérie, la

Jordanie et le Maroc. Il passe ensuite en revue le statut des journalistes en mission périlleuse dans les zones de conflit armé, qui relèvent du droit international humanitaire. Il détaille les efforts consentis au niveau international pour la protection des correspondants de guerre, mais déplore les insuffisances des différents textes quant à la reconnaissance juridique de la légitimité de la présence du journaliste pendant ces périodes de conflit, et ce, depuis les conventions de Genève de 1949 jusqu'aux protocoles additionnels de 1977. L'auteur se penche enfin sur l'épineuse question de l'emblème des journalistes en temps de guerre. Il complète sa réflexion en exposant les termes du débat sur l'obligation de témoignage des journalistes devant les cours pénales consacrées aux affaires touchant les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité.

5 Le troisième chapitre traite de la question de la couverture médiatique des sujets liés aux droits de l'homme. Si l'Union des journalistes arabes s'est bel et bien engagée à promouvoir la culture des droits de l'homme, un énorme fossé demeure entre les intentions et la réalité du terrain. Abdelkrim Hizaoui propose les conditions d'une saine couverture des sujets liés à la thématique des droits de l'homme : la condition morale, qui renvoie au degré d'engagement des journalistes à défendre ces droits dehors de toute appartenance partisane, la condition cognitive liée au savoir propre dont dispose le professionnel des médias en la matière et, enfin, la condition professionnelle qui renvoie à la maîtrise des normes professionnelles dans la couverture ou l'analyse des sujets ayant trait aux droits de l'homme.

6 Ensuite, l'auteur esquisse des solutions concrètes pour réhabiliter le discours sur les droits de l'homme dans le paysage médiatique arabe, ces recommandations portent notamment sur les nécessités suivantes : dépolitiser cette problématique ; donner la primauté à l'universalité sur les spécificités locales ; éviter une hiérarchisation en matière de traitement des questions liées aux droits de l'Homme, selon par exemple que le sujet soit national ou étranger ; adopter des normes éthiques et professionnelles qui permettent une couverture objective et équilibrée des sujets.

7 Pour ce qui est de la question de l'image de la femme dans les médias arabes, Abdelkrim Hizaoui se réjouit du fait que le monde arabe présente la plus forte tendance à employer des journalistes femmes, notamment pour présenter les journaux télévisés. Est cependant déplorée, dans les autres programmes télévisuels, l'omniprésence des clichés et des stéréotypes qui confortent l'image traditionnelle de la femme, celle d'une femme au foyer élevant ses enfants. L'auteur affecte d'aborder la question du rôle des médias dans le respect du droit de l'enfant à l'information, et dans la promotion de ces droits conformément à la convention internationale des Droits de l'enfant de 1989. La fin de ce chapitre évoque le rôle de l'internet en ce qui concerne la liberté d'expression, le droit à l'éducation ainsi que les droits culturels des individus. Le quatrième chapitre prend la forme d'un répertoire exhaustif des sources d'information sur la question des droits de l'homme.

8 S'inscrivant dans la continuité des efforts pédagogiques déployés par l'IADH à destination des sociétés civiles arabes, ce manuel pratique remplit la mission qu'il s'était fixée : d'une part, être un ouvrage de référence dans lequel les professionnels des médias arabes pourront puiser toutes sortes de textes publiés par des instances internationales et régionales, et d'autre part, être un outil pratique pour renforcer les capacités professionnelles des journalistes et des praticiens des médias. Ce, au moyen d'exercices pratiques, systématiquement proposés en fin chapitres, et qui portent sur

l'analyse et le traitement de problématiques ayant trait aux droits de l'homme. Incontestablement, ce manuel vient combler un vide qui s'était fait cruellement sentir dans le monde arabe en matière de références bibliographiques ayant trait à ces questions, notamment pour les lecteurs arabophones. En outre, parce qu'il retrace l'histoire d'un combat, depuis la déclaration de 1948 jusqu'à nos jours, il revêt une dimension pédagogique certaine. Par ailleurs, la richesse documentaire qui le caractérise en fera un ouvrage incontournable pour les profanes autant que pour les spécialistes arabes des questions de droits de l'homme, tant l'auteur a su collecter, sélectionner et analyser les textes fondamentaux en la matière.

AUTEURS

KAMEL HAMIDOU

Université des Émirats Arabes Unis CREM, université Paul Verlaine-Metz
kamel.hamidou@uaeu.ac.ae